

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**VENDREDI 13 FEVRIER 2015**

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. SKINAZI, Maire, le vendredi 13 février 2015.

**PRESENTS** : Mesdames BUFFET, CADIC, FORGE, PAYSANT, Messieurs BRUNET, COMIEN, ERRARD, de LA ROCHEFOUCAULD, SKINAZI.

**ABSENT REPRÉSENTES**: M. LARCHEVEQUE (a donné pouvoir à M. ERRARD)

**ABSENTE NON EXCUSEE** : Mme PHILLIPE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme FORGE

**DATE DE CONVOCATION** : 05/02/2015

La séance est ouverte à 20h08

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de conseil du 17 janvier 2015;
- Désignation du secrétaire de séance ;
- Convention avec GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur ;
- Indemnités pour l'agent recenseur et coordonnateur du recensement de la population 2015 ;
- Détermination des tarifs différentes prestations du service de l'eau ;
- Projet de travaux de ventilation de l'église ;
- Projet de création d'un columbarium dans le cimetière ;
- Travaux à prévoir et à budgéter en 2015 ;
- Nouveau site internet de la commune et réseaux sociaux ;
- Compte-rendu présenté par les délégués sur la marche des différents syndicats et différentes commissions ;
- Questions diverses.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion de conseil du 17 janvier 2015 qui leur a été transmis par mail.

Mme FORGE est désignée secrétaire de séance.

**1. Convention avec GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur :**

Propriétaires des réseaux de distribution, les collectivités locales délèguent à GrDF la gestion du service public de distribution de gaz naturel sur la base des contrats de concession. Le concessionnaire du réseau de gaz naturel sur la commune, en l'occurrence GrDF, souhaite moderniser le réseau avec l'installation de compteurs communicants (Gazpar).

Le déploiement à partir de 2015 de compteurs communicants sur les réseaux de gaz participe pleinement à l'évolution vers une meilleure maîtrise de nos consommations énergétiques.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le projet de convention entre GrDF et la commune de Haute-Isle, pour permettre la mise en oeuvre de ce programme ambitieux visant également à améliorer l'efficacité énergétique des consommateurs. Les deux objectifs majeurs de cet engagement technologique de grande ampleur, soutenu par les pouvoirs publics, sont :

- Le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation
- L'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

Les membres du conseil demande qu'une vérification préalable soit faite afin que tous les foyers puissent bénéficier de ce système, qu'il n'y ait pas de nuisance visuelle et que le boîtier soit positionné en mairie. D'autre part si un changement de coffret est nécessaire il faut prévoir la remise en état. Aucun frais ne devra être imputé aux administrés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- accepte la convention GrDF/Commune de Haute-Isle pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur annexé à la présente délibération.
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Votants : 10      Pour : 7      Contre : 1      Abstention : 2

## 2. Indemnités pour l'agent recenseur et coordonnateur du recensement de la population 2015 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'obligation des communes de moins de 10 000 habitants de réaliser le recensement de la population, et qu'il a par conséquent désigné un agent recenseur pour la réalisation de l'enquête qui a lieu à Haute-Isle du 15 janvier au 14 février 2015. Monsieur le Maire précise qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération de l'agent recenseur. Il est rappelé que la commune perçoit une dotation de l'INSEE (654.00 €).

Monsieur le Maire propose de fixer l'indemnité de l'agent recenseur, qui a également la fonction d'agent coordonnateur, un forfait net de 1 000.00 € (comprenant l'indemnité d'agent recenseur, les frais kilométriques et de formation).

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

## 3. Détermination des tarifs différentes prestations du service de l'eau :

Monsieur le Maire rappelle que suite aux différentes réunions de travail sur le nouveau règlement de l'eau, il a été évoqué de faire payer certaines prestations supplémentaires. Les membres du conseil ont listé les différentes prestations et ont délibéré sur ces tarifs comme suit :

<b>FACTURATION PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES SERVICE DE L'EAU</b>	
<b>Prestations</b>	<b>Montant (HT)</b>
<b>Frais de dossier d'accès au réseau (nouveau branchement)</b>	<b>50.00 €</b>
<b>Changement abonné: Clôture d'abonnement (avec relevé de compteur)</b>	<b>25.00 €</b>
<b>Changement abonné: Ouverture d'abonnement</b>	<b>15.00 €</b>
<b>Manutention pour accès au compteur</b>	<b>75.00 €</b>
<b>Relevé de compteurs: 2ème RDV</b>	<b>30.00 €</b>
<b>Déplacement d'un agent</b>	<b>30.00 €</b>

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

## 4. Projet de travaux de ventilation de l'église :

Madame FORGE a rencontré trois entreprises pour l'installation d'une VMC dans l'église troglodytique et présente les différents devis.

Madame FORGE désire rencontrer Monsieur OLIVEREAU Conservateur des Antiquités et Objets d'Art à la Direction de l'Action Culturelle afin de lui présenter les 3 devis.

Après étude des propositions, le conseil municipal note que le devis de la société AAA paraît le plus complet.

Suite à l'exposé des devis des entreprises consultées, M. Comien s'étonne que celles-ci ne prennent pas en compte la spécificité des lieux, tant en termes de configuration que de matériaux. Il préconise que la commune se rapproche des Monuments Historiques qui pourraient d'une part, spécifier les conditions pour préserver au mieux les boiseries et la craie et d'autre part, guider la mairie dans une étude d'ingénierie (modélisation de l'église) permettant de déterminer les paramètres d'humidité-température résultant des dispositifs de circulation d'air proposés.

**5. Projet de création d'un columbarium dans le cimetière :**

Madame BUFFET présente des projets de columbarium. Il est demandé de prendre contact avec le maçon ayant fait le columbarium d'Avernes ainsi que Monsieur TROUSSEL pour élaborer des projets plus en adéquation avec l'architecture de l'église (plutôt qu'en granit).

Madame BUFFET insiste sur le fait que si la commune veut bénéficier des aides du PNR ce projet doit être impérativement inscrit au budget 2015 (la subvention devenant caduque pour 2016).

**6. Travaux à prévoir et à budgéter en 2015 :**

Madame BUFFET est en attente de devis pour de nouveaux volets de la mairie. Cette dépense sera inscrite au budget 2015. Une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire peut être demandée à Monsieur PORTELLI, Sénateur.

Monsieur le Maire indique que la Chemin de l'Abbaye s'est fortement dégradé et que de nombreux trous se sont formés. Il faudra prévoir au budget 2015 une somme pour sa réfection.

Madame PAYSANT informe les membres du conseil qu'un devis a été reçu par la société ICARE pour l'implantation de deux radars pédagogiques et qu'une subvention au titre de la réserve parlementaire (Sénateur DELATTRE) va être octroyée à la commune sur présentation du dossier de demande.

Madame BUFFET tient à aborder les aides du PNR que la commune aurait pu recevoir si les dossiers avaient été aboutis notamment celle octroyée pour la création d'arrêts de bus et qui est, depuis, devenue obsolète.

**7. Nouveau site internet de la commune et réseaux sociaux :**

Madame FORGE présente le projet de nouveau site internet de la commune établi en collaboration avec l'Association des Maires du Val d'Oise. Des détails sont encore à travailler (couleur de fond...).

Concernant la création d'une page FACEBOOK de la commune, les membres du conseil sont pour ce projet. Il est noté qu'il est nécessaire de créer une adresse mail spécifique à cette page FACEBOOK.

**8. Compte-rendu présenté par les délégués sur la marche des différents syndicats et différentes commissions :**

Aucun compte-rendu particulier à présenter.

**9. Questions diverses :**

**9.1 Organisation du bureau de vote des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 :**

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil doivent participer à la tenue du bureau de vote lors des différents scrutins, cela étant une tâche obligatoire de leurs fonctions. Les élections départementales se dérouleront les 22 et 29 mars. Un tableau a été transmis par mails aux conseillers municipaux mais il reste des créneaux à compléter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h38  
Haute-Isle, le 21/02/2015.  
Etabli par Mme FORGE, Secrétaire de séance

Le Maire,  
M. Laurent SKINAZI

